

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 1er juin 2023 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

93-06-23

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2023
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 1er juin 2023
 - 4.2 - Rapport du maire sur le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant 2022
 - 4.3 - Rapport annuel sur la gestion contractuel 2022
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Demande d'installation d'abri temporaire
 - 6.3 - Programme PRIMEAU
 - 6.4 - Soumissions - Chargeuse sur roues
 - 6.5 - Entretien des chemins d'hiver
 - 6.6 - Route Régis
 - 6.7 - Municipalité de Sainte-Sabine
 - 6.8 - Rue Rotobec / stationnement
 - 6.9 - Préposé / Écocentre
 - 6.10 - Entrée est
 - 6.11 - Mesure d'accumulation des boues
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Soumissions - auditeur indépendant
 - 7.3 - Ministère des transports et de la mobilité durable
 - 7.4 - Nouvel Essor
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - SADC Bellechasse-Etchemins
 - 8.3 - Mini-Scribe
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

6.10 Entrée est

6.11 Mesure d'accumulation des boues
7.04 Nouvel Essor

ADOPTÉE

94-06-23

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2023

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

95-06-23

4.1 - Comptes fournisseurs au 1er juin 2023

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 1er JUIN 2023

N°chèque	Nom	Total	Payé
C2300274	HYDRO-QUEBEC	982,09	982,09
C2300275	HYDRO-QUEBEC	2,18	2,18
C2300276	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	3 328,27	3 328,27
C2300277	FQM ASSURANCES INC.	56 730,14	56 730,14
C2300278	MGRAPHIC	2 000,00	2 000,00
	FRÉDÉRIC LAPOINTE	1 339,24	1 339,24
	YVAN GAGNON	852,11	852,11
	MARCO VENABLES	332,48	332,48
	PASCAL VACHON	85,03	85,03
C2300279	AON HEWITT	5 238,59	
C2300280	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	15 754,44	
C2300281	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	5 666,56	
C2300282	BENEVA	3 939,84	
C2300283	SOGETEL INC.	602,60	
C2300284	GROUPE CT	103,48	
C2300285	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	442,65	
C2300286	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	30,00	
C2300287	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	179,87	
C2300288	HYDRO-QUEBEC	459,60	
C2300288	HYDRO-QUEBEC	745,25	
C2300288	HYDRO-QUEBEC	493,24	
C2300288	HYDRO-QUEBEC	2 001,53	
C2300289	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	39,06	
C2300289	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	272,50	
C2300290	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	189,16	
C2300290	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	189,16	
C2300291	BELL MOBILITÉ INC.	96,50	
C2300292	SERGE CARRIER ET FILS INC.	8 264,74	
C2300292	SERGE CARRIER ET FILS INC.	2 118,17	
C2300293	MINISTRE DES FINANCES	62 138,00	
C2300294	ELECAL	278,13	
C2300295	FORD APPALACHES INC.	126,42	
C2300295	FORD APPALACHES INC.	36,68	
C2300296	M.R.C. DE BELLECHASSE	42 690,00	

C2300297	UAP INC.	546,45	
C2300298	LES HUILES DESROCHES INC.	5 057,53	
C2300299	EUROFINS ENVIRONEX	647,89	
C2300299	EUROFINS ENVIRONEX	265,59	
C2300300	M.R.C. DES ETCHEMINS	4 408,95	
C2300301	LA VOIX DU SUD	405,69	
C2300302	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	80,46	
C2300303	GYRO-TRAC CORPORATION	53,47	
C2300304	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2300305	HÉLÈNE ROUTHIER	150,00	
C2300306	SM EAU EXPERT	2 707,66	
C2300307	PJB INDUSTRIES INC	651,62	
C2300308	POSE ETCHEMIN	8 131,45	
C2300309	L'ATELIER DU MÉTAL	5 748,74	
C2300310	ÉLECTRICITÉ 3L INC	1 910,91	
C2300310	ÉLECTRICITÉ 3L INC	5 002,03	
C2300311	ÉRABLIÈRE E. POULIOT INC	7 740,12	
C2300312	SERVICE DE PNEUS AUDET	877,77	
	TOTAL	262 222,40	65 651,54
	SOLDE À PAYER	196570,86	
	ENCAISSE	214628,48	

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

4.2 - Rapport du maire sur le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant 2022

LE RAPPORT DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport des faits saillants du rapport financier de la Municipalité de Sainte-Justine, déposé à la séance ordinaire tenue le 4 mai 2023, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022.

Rapport de l'auditeur indépendant

Le cabinet comptable Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., a audité les états financiers pour l'exercice 2022 de la municipalité conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Selon le rapport de l'auditeur indépendant, signé le 4 mai 2023, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Justine au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier 2022 révèle que la Municipalité de Sainte-Justine a réalisé un excédent de fonctionnement avant consolidation de 95 199\$. Au 31 décembre 2022, le surplus accumulé non-affecté s'établissait donc à 306 511\$ et le surplus affecté s'élevait à 125 000\$.

De ce montant, une somme de 10 000\$ est affectée aux éventuels travaux de réfection de l'entrée est et un montant de 115 000\$ est affecté à l'exercice financier 2023 dont 75 000\$ pour finaliser les travaux de prolongement du réseau

d'aqueduc du Parc industriel et 40 000\$ pour le traitement des boues des étangs aérées de l'usine d'épuration.

Lors de cet exercice financier, nous avons reçu des revenus de fonctionnement et d'investissement de 2 724 420\$ et des charges pour un montant de 2 809 750\$ et ce, incluant un amortissement des immobilisations 432 332\$.

Le coût total des immobilisations a augmenté de 168 428\$, passant ainsi à 14 769 622\$ et leur amortissement cumulé de 8 670 005\$ ramenait alors la valeur nette de ces immobilisations à 6 099 618\$.

Au cours de l'année 2022, la dette à long terme est passée de 1 284 474\$ à 1 041 029\$, en baisse de 243 445\$. Cependant, il serait bon de noter que dans le cadre du transfert des actifs de nos équipements incendies à la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins en 2018, une somme de 65 729\$ est incluse à notre dette totale de 1 050 049\$.

J'aimerais vous préciser que toutes ces données de l'année financière 2022 ont été prises avant la consolidation des partenariats avec les Régies intermunicipales et ne s'appliquent donc qu'à notre municipalité.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec le directeur général.

Christian Chabot, maire

96-06-23

4.3 - Rapport annuel sur la gestion contractuel 2022

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine certifie avoir pris connaissance du rapport annuel 2022 de la Municipalité de Sainte-Justine concernant l'application du règlement 177-18 sur la gestion contractuelle tel que préparé par le directeur général;

QUE ce rapport sera également disponible sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil est informé des dossiers en cours à la Régie des incendies.

97-06-23

6.2 - Demande d'installation d'abri temporaire

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la demande d'installation d'abri temporaire déposé par Sylvain Dupont pour Dupont Innov-Action inc afin de lui permettre de terminer les tests effectués sur un substrat de culture et de préparer l'analyse de faisabilité de ce produit;

QUE l'installation de cet abri temporaire est autorisée jusqu'au 15 août 2023, sans possibilité de renouvellement, et est conditionnelle à ce que le terrain de cette résidence soit libéré de la présence de toutes nuisances tels que déchets ou autres matières quelconques et que ce terrain soit entretenu en effectuant la tonte du gazon ou de la végétation sauvage conformément aux articles 5.1.1 et

5.1.3 du règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés de la Municipalité de Sainte-Justine;

QUE dans l'éventualité où le nettoyage du terrain de monsieur Dupont ne sera pas effectué à la convenance de la Municipalité avant le 30 juin 2023, l'installation de cet abri temporaire sera automatiquement annulée et cet abri devra être enlevé sans délai ni préavis;

QU'À l'exception des abris d'hiver autorisés du 1er octobre au 1er mai, aucune autre installation d'abri temporaire ne sera autorisée sur ce terrain ou sur un terrain utilisée par monsieur Dupont ou par Dupont Innov-Action inc.

ADOPTÉE

98-06-23

6.3 - Programme PRIMEAU

Attendu que la Municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Justine s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE

6.4 - Soumissions - Chargeuse sur roues

L'ouverture des soumissions pour la chargeuse sur roues se tiendra jeudi le 8 juin à 14h00.

99-06-23

6.5 - Entretien des chemins d'hiver

Il est proposé par Marcel Tanguay,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à lancer une offre d'emploi visant à combler un poste à temps plein de journalier et d'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

6.6 - Route Régis

En raison des travaux sur la route 277 à Lac-Etchemin qui occasionnent un surplus de circulation sur la route Régis, le conseil convient d'ajouter de la signalisation dans le but de sécuriser le secteur du dessus de la côte de cette route.

100-06-23

6.7 - Municipalité de Sainte-Sabine

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'offrir les services de ses employés municipaux pour la prise en charge de l'exploitation de l'installation de pompage, de traitement des eaux usées et de traitement de l'eau potable et ce, au tarif horaire de 75\$ l'heure plus le tarif de déplacement au kilomètre de la MRC des Etchemins;

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre les municipalités de Sainte-Justine et Sainte-Sabine.

ADOPTÉE

6.8 - Rue Rotobec / stationnement

Le conseil est informé de la rencontre avec le propriétaire concerné et de la commande de la signalisation appropriée interdisant le stationnement.

6.9 - Préposé / Écocentre

Nous n'avons reçu aucune candidature pour combler le poste de préposé à l'écocentre.

6.10 - Entrée est

Le conseil municipal prend connaissance du plan de réfection de l'entrée est.

Les travaux seront réalisés cet été par les employés municipaux à l'exception de la plantation.

101-06-23

6.11 - Mesure d'accumulation des boues

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre de services professionnels pour la mesure d'accumulation des boues dans les 4 étangs de l'usine d'épuration des eaux usées telle que déposée par Écho-Tech le 30 mai 2023.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs.

7.2 - Soumissions - auditeur indépendant

Ce dossier est reporté à la prochaine séance.

7.3 - Ministère des transports et de la mobilité durable

Le document "Présentation des travaux routiers 2023-2025 / MRC Les Etchemins" préparé par le ministère des Transports est remis au conseil municipal.

7.4 - Nouvel Essor

Le conseil est informé qu'un certificat de reconnaissance a été remis par Nouvel Essor à la Municipalité de Sainte-Justine pour l'aménagement de la rampe au Centre civique.

Ce certificat a été remis dans le cadre de la Semaine nationale de l'accessibilité 2023.

Nouvel Essor souhaite ainsi souligner les efforts mis en oeuvre afin de rendre les lieux accessibles à une clientèle à mobilité réduite ou en situation d'handicap physique.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été remise aux membres du conseil.

Le conseil prend également connaissance de la lettre adressée au ministre Benoit Charette relativement à la modernisation de la collecte sélective.

8.2 - SADC Bellechasse-Etchemins

L'assemblée générale de la SADC Bellechasse-Etchemins se tiendra le 20 juin 2023 à Lac-Etchemin.

8.3 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de juin est remis aux membres du conseil.

102-06-23

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité qu'à 21h20, la présente séance soit ajournée au 8 juin 2023 à 19h30.

ADOPTÉE

Directeur général et greffier-trésorier

Maire

